

COMPTE RENDU

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mil vingt, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 18 février 2020

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C - BERTHOD D - MORIS M - GUICHON D - BRUN B – BREDA Y – GOUX C - CHATILLON D - CHAFFARD E - DA SILVA CARDOSO M

ABSENTS EXCUSES : ANGARAMO A - ADAM N - DUCROT MA - PEILLET DUCATEL M

A DONNE POUVOIR : DUCROT MA a donné pouvoir BOTTERI M

PEILLET DUCATEL M a donné pouvoir MORIS M

SECRETAIRE DE SEANCE : DA SILVA CARDOSO M

ORDRE DU JOUR

1. Boules ASB – Subvention exceptionnelle 2020
2. CPIE – Loyer 2020
3. Tarif cantine
4. Participation financière aux frais de scolarité de la classe ULIS 2019-2020
5. Convention CCUR – Raccordement électrique pour aménagement camping-car
6. Restauration et numérisation archives communales – 4^{ème} tranche – Demande de subvention auprès de Conseil Départemental
7. Dénomination « Rue du Bon Secours » (remplace « Montée du Vieux Pont »)
8. Motion de soutien à la filière Vin et Eaux-de-Vie de Vin
9. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

* RISFEPP

* l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République

Le conseil municipal adopte le dernier conseil en date du 19-12-2019

1/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE (ASB)

Monsieur BOTTERI fait part d'une demande de subvention, à titre exceptionnel, de l'Association Sportive Bouliste (ASB). Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 18 novembre 2019, l'association a adressé un dossier à Monsieur le maire.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de la demande, Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 300,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'Association Sportive Bouliste (ASB) une subvention de 300,00 euros

2/ CPIE – LOYER 2020

Monsieur BOTTERI fait lecture du courrier du CPIE, association ayant pour vocation de sensibiliser et d'éduquer les acteurs sur le territoire, sollicitant, pour l'année 2020, une réduction de loyer.

Le CPIE rencontre quelques difficultés financières suite à une réorganisation des services et à la baisse des subventions.

Au vu, de la demande, Monsieur le maire propose de réduire les loyers pour 3 mois à compter du 01 mars, pour la somme de 187.54€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réduire les loyers pendant 3 mois à compter du 1^{er} mars 2020 pour la somme de 187.54€.

3/ TARIF CANTINE

Monsieur le maire rappelle la délibération 49-19 qui acceptait l'augmentation de tarifs des repas de 5% à compter du 01 janvier 2020 (convention avec le collège du Mt des Princes à Seyssel, et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la confection et l'enlèvement des repas en liaison chaude du midi). Aussi, il propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la cantine, à savoir 4,50€ par repas pour les réguliers et pour les occasionnels, à compter du 01 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le tarif repas pour les réguliers et les occasionnels, à compter du 01 mars 2020, à 4,50€ / repas.

4/ PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS INSCRITS EN CLASSE ULIS 2019-2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de FRANGY et de MUSIEGES accueille des élèves en classe ULIS originaires d'autres communes sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Conformément à la circulaire n°89-273, ces communes sont habilitées à demander une participation financière aux communes d'origine des élèves fréquentant la classe ULIS.

Monsieur le maire informe qu'un enfant est accueilli par cette établissement scolaire et qu'il nous est demandé une participation financière de 120,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au frais de scolarité 2019-2020 pour la somme de 120,00€

5/ CONVENTION AVEC LA CCUR – RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CAR

Monsieur BOTTERI rappelle au conseil municipal le projet de la Communauté de Communes USSES et RHONE de créer une aire de camping-car à la base de loisirs. Pour réaliser ce projet, l'avis d'Enedis a été sollicité et a recommandé un renforcement du réseau électrique.

Aussi la CCUR, dans le cadre de ses compétences, prendra à sa charge les frais de renforcement du réseau électrique.

En conséquence, la commune avancera les frais des travaux et seront remboursés par la CCUR : une convention sera signée entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de renforcement du réseau électrique dans le cadre de la création d'une aire de camping-car et donne son accord pour le financement

6/ RESTAURATION NUMERISATION VALORISATION DU FONDS ANCIEN – DEMANDE DE SUBVENTION - 4EME TRANCHE

Monsieur le maire propose d'inscrire, pour 2020, la 4^{ème} tranche afin de poursuivre les travaux de restauration, numérisation et valorisation pour en conserver la cohérence

La dépense pour la 4^{ème} tranche est estimée à 14.000,00€ soit 11.000,00€ au titre de la restauration et 3.000,00€ au titre de la valorisation comprendrait l'éducation artistique et culturelle, et la publication d'un ouvrage sur l'opération.

Monsieur le maire propose d'accepter cette 4^{ème} tranche et des subventions auprès des différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la 4^{ème} tranche et autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires financiers, à choisir les prestataires sur avis des Archives départementales de l'Ain et à signer tout document relatif à ce dossier.

7/ DENOMINATION VOIES COMMUNALES – RUE DU BON SECOURS

Monsieur le maire fait lecture du courrier de Madame Adeline BRUNEL (récit de l'action de son ancêtre Mr François FORRAT et explication sur sa volonté) sollicitant la dénomination de la rue « Montée du Vieux Pont » en rue « Rue du Bon Secours »

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant que le conseil touché par la demande et que celle-ci représente une partie de l'histoire de Seyssel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination « Rue du Bon Secours »

8/ MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux de vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE.
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

9/ RIFSEEP - MODIFICATION

Monsieur BOTTERI rappelle la délibération n°35-16 fixant le régime indemnitaire, le RIFSEEP. Il propose de verser l'indemnité aux agents contractuels dès leur entrée dans la collectivité, comme pour les stagiaires et les titulaires, à compter du 01 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser l'indemnité aux agents contractuels dès leur entrée dans la collectivité, à compter du 01 février 2020.

10/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE - MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à VDI INGENIERIE pour un montant total d'honoraires initial de 33 975 € HT

L'estimation prévisionnelle des travaux était de 406 000,00 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 414 980 € HT

L'écart est principalement dû à des plus-values liées :

à l'augmentation de la surface de dalles en pierre ;

au traitement architectural des garde-corps et main courante ainsi que le traitement de surface des escaliers

et à des d'économies liées à la préservation des escaliers et à la suppression de la banquette.

Pour calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre il est fait application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux actés ci-avant.

Pour rappel le forfait de rémunération pour la mission de base AVP à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire. Les missions complémentaires ACT SPS et Mission OPC (tranche optionnelle) étaient rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 34 691,63 € HT (Voir tableau de répartition ci-après) :

| Élément de mission | Montant en Euros HT |
|---------------------------------|---------------------|
| AVP | 7 001,51 |
| PRO | 6 158,26 |
| ACT | 6 056,05 |
| EXE | 2 044,24 |
| DET | 9 403,49 |
| AOR | 2 453,08 |
| MISSION COMPLEMENTAIRE ACT SPS | 475,00 |
| TRANCHE OPTIONNELLE MISSION OPC | 1 100,00 |
| TOTAL HT | 34 691,63 |
| TVA | 6 938,33 |
| TOTAL TTC | 41 629,96 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 19/09/2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République

- portant le montant du marché à 34 691,63 HT
- portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 414 980 € HT
- approuvant le phase AVP

autorisation Monsieur le Maire à signer le présent avenant, et autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

11/ DIVERS

* DIA : Parcelle AB 64-65-66-63-356-54 « Rue des Capucins »

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie 21h30

